



**Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »**

Le Temps de l'histoire

**Numéro 5 | 2003**

**Pratiques éducatives et systèmes judiciaires**

---

## L'enfant et le réseau charitable catholique montréalais : le cas de la Société de Saint-Vincent- de-Paul, 1848-1930

Éric Vaillancourt

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/968>

DOI : 10.4000/rhei.968

ISBN : 978-2-7535-1643-4

ISSN : 1777-540X

### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

### Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2003

Pagination : 173-189

ISSN : 1287-2431

### Référence électronique

Éric Vaillancourt, « L'enfant et le réseau charitable catholique montréalais : le cas de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 1848-1930 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Numéro 5 | 2003, mis en ligne le 02 juin 2007, consulté le 22 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/968> ; DOI : 10.4000/rhei.968

---

# L'enfant et le réseau charitable catholique montréalais : le cas de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 1848-1930

Éric  
Vaillancourt<sup>(1)</sup>

Alors que le phénomène d'urbanisation et d'industrialisation gagne en ampleur au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'enfant devient progressivement un enjeu majeur pour les sociétés occidentales.<sup>(2)</sup> Happés par de nouveaux impératifs socio-économiques, les parents immédiats travaillent durant de longues heures et l'enfant est souvent laissé à lui-même. Au Québec, par exemple, ce n'est qu'en 1885 qu'une législation, l'*Acte des manufactures de Québec*, vient limiter la durée du travail à 72,5 heures par semaine pour les hommes et à 60 heures pour les enfants et les femmes.<sup>(3)</sup> Survient la nécessité d'assister l'enfance afin de préserver ou, le cas échéant, de rapiécer un environnement familial en lambeaux.

La société québécoise n'échappe pas à ce phénomène qui symbolise un profond processus de réorganisation du tissu social. La timidité de l'État en matière d'assistance sociale permet à l'Église catholique d'occuper largement ce secteur. Elle y voit l'opportunité de légitimer son emprise sur la vie sociale,<sup>(4)</sup> tout en continuant de poursuivre un objectif plus général : forger une Nation-Église<sup>(5)</sup> catholique et canadienne-française. Le clergé québécois, et plus particulièrement celui de Montréal, s'active à développer, à partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, un véritable réseau catholique<sup>(6)</sup> d'institutions charitables, dont les communautés religieuses, de femmes surtout, seront les figures les plus marquantes. Plusieurs des institutions de ce réseau charitable se consacreront entièrement ou partiellement à protéger l'enfance, c'est-à-dire le germe de la future cellule familiale.

D'un point de vue historiographique, nous comprenons relativement bien les tenants et aboutissants du rôle joué par les communautés religieuses au sein du réseau de charité montréalais.<sup>(7)</sup> Il n'en est pas de même en ce qui a trait à l'apport des laïcs au développement du dit

(1) Doctorant au département d'histoire de l'université du Québec à Montréal. Cet article s'insère donc dans un projet de recherche beaucoup plus vaste, consistant globalement à fournir des éléments qui permettront de mieux caractériser l'influence sociale de l'Église catholique et les rapports clercs-laïcs au cours de la période 1848-1930. Il a bénéficié du soutien financier du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (Québec) et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. L'auteur tient à remercier Jean-Marie Fecteau, Martine Lafleur et Jean Trépanier pour

leurs judicieux conseils. Il souligne également la chaleureuse coopération du conseil central de Montréal de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et de la maison provinciale canadienne des Frères de Saint-Gabriel.

(2) Très récemment, on a tenté de tracer le cadre historique de l'enfance en Occident. Voir spécifiquement, Egle Becchi et Dominique Julia, [dir.], *Histoire de l'enfance en Occident. 2. Du XVIIIème siècle à nos jours*, Paris, éditions du Seuil, 1998, 516 p.

(3) Renée Joyal, *Les enfants, la société et l'État au Québec, 1608-1989. Jalons*, Montréal, éditions Hurtubise HMH, 1999, 312 p.

(4) Jean-Marie Fecteau, « La construction d'un espace social : les rapports de l'Église et de l'État et la question de

l'assistance publique au Québec dans la seconde moitié du XIXème siècle », in Gilles Gallichan et Yvan Lamonde, [dir.], *L'histoire de la culture et de l'imprimé. Hommage à Claude Galarneau, Sainte-Foy*, Presses de l'université Laval, 1996, p. 61-89.

(5) L'expression est tirée de Louis Rousseau et al., *Atlas historique des pratiques religieuses. Les Sud-Ouest du Québec au XIXème siècle*, Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa, 1998, 235 p.

(6) Le réseau charitable protestant se développera en parallèle. À ce propos, nous renvoyons les lecteurs au texte de Janice Harvey dans ce même numéro.

(7) Voir notamment Micheline d'Allaire, *Les communautés religieuses de Montréal, 1 : Les communautés religieuses et*

réseau charitable. Malgré un certain engouement pour les études historiques concernant les laïcs dans l'Église catholique,<sup>(8)</sup> beaucoup de travail reste à accomplir, surtout lorsqu'il est question de la Société de Saint-Vincent-de-Paul (SSVP),<sup>(9)</sup> une association charitable laïque qui fut implantée à Montréal en 1848.

Pourtant, par son seul effectif, la SSVP assurera une présence incontournable. Bien qu'il soit nécessaire de préciser que les laïcs participent à une association charitable selon leurs disponibilités, plus de 2.000 membres œuvraient à Montréal vers la fin du XIXème siècle. À titre de comparaison, les quatre communautés religieuses montréalaises les plus significatives (les Sœurs Grises, les Sœurs de la Providence, les Sœurs de la Miséricorde et les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers) représentaient à la même époque un réservoir d'un peu plus de 1.500 religieuses.<sup>(10)</sup> Sachant l'énergie que déploie le clergé montréalais à développer et à contrôler un réseau d'institutions charitables, une première question se pose : pour ce qui est précisément de l'aide à l'enfant, quel rôle est appelée à jouer une œuvre laïque d'une telle envergure ?

De plus, il faut également tenir compte de l'impact des relations entretenues entre la maison-mère de la SSVP et la succursale<sup>(11)</sup> montréalaise. Dotée d'une structure organisationnelle bien établie, la SSVP effectue son véritable travail d'assistance à travers la conférence, ce socle immuable dont les limites correspondent globalement à celles des paroisses. Selon le niveau de croissance de l'œuvre, il se greffe ensuite des conseils particuliers (plusieurs conférences d'une même ville ou quartier), des conseils centraux (dimension diocésaine) et des conseils supérieurs (nations ou grandes régions). Depuis 1841, c'est le

conseil général de Paris qui coordonne l'ensemble des différentes instances inférieures et qui veille à la bonne marche de l'œuvre, quel que soit le pays où la SSVP a pignon sur rue. Or, comment le contexte socio-religieux montréalais vient-il influencer les relations entre le conseil général et la succursale montréalaise en matière d'assistance à l'enfance ?

Afin de dégager quelques hypothèses, nous situerons d'abord brièvement le portrait de la fondation de la succursale à Montréal. Dès son implantation, celle-ci a entrepris de s'occuper de l'enfant à travers deux pôles pour le moins concomitants : la visite à domicile, le fondement même de l'intervention auprès des familles, et le patronage des écoliers et des apprentis. Nous verrons que la succursale joue avant tout un rôle d'intermédiaire. L'évaluation du degré d'application des directives du conseil général et l'étude du cas du premier patronage montréalais des apprentis viendront le confirmer.

## 1. La naissance de la succursale montréalaise

En 1833, les sept étudiants, dont Frédéric Ozanam,<sup>(12)</sup> qui fondent en France un groupe d'action sociale catholique poursuivent deux objectifs complémentaires : obtenir leur propre salut et celui du prochain. Justement, le salut du prochain peut s'obtenir plus facilement, croit-on, si le contact avec Dieu a lieu tôt dans l'existence. D'une part, la SSVP fera preuve d'un zèle constant en faveur de l'assistance à l'enfance et, d'autre part, la poursuite du double objectif nécessite le respect d'une règle absolue : agir. Un manuel publié périodiquement par le conseil général de Paris le rappelle continuellement aux membres du monde entier.

### 1.1 Monseigneur Ignace Bourget

Cette forte volonté d'action, qui se concrétise par le soulagement des pauvres à domicile, incite l'évêque de Montréal, Monseigneur Ignace Bourget, à prendre contact avec la SSVP lors d'un séjour en Europe. À son retour au Québec, en mai 1847, l'évêque ramène des exemplaires des manuels de la SSVP. Ces derniers seront remis plus tard à l'homme d'affaires Hubert Paré, qui deviendra le président de la première conférence montréalaise. Sous la surveillance de Monseigneur Bourget et en

*l'assistance sociale à Montréal, 1659-1900*, Montréal, éditions du Méridien, 1997, 168 p., et Huguette Lapointe-Roy, *Charité bien ordonnée. Le premier réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal au 19<sup>ème</sup> siècle*, Montréal, éditions du Boréal, 1987, 330 p.

(8) Les recherches sont de plus en plus nombreuses, particulièrement au sujet des confréries de dévotion ou des marguilliers de la région montréalaise. Signalons celles de Brigitte Caulier, *Les confréries de dévotion à Montréal du 17<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle*, thèse de doctorat (histoire), université de Montréal, 1986, 586 p., et de Jean-François Hardy, *La fabrique et les marguilliers de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul en l'Île Jésus, 1743-1880*, mémoire de maîtrise (histoire), université du Québec à Montréal, 2000, 114 p.

(9) On peut cependant mentionner, au passage, les travaux récents de René Hardy, *Contrôle social et mutation de la culture religieuse au Québec, 1830-1930*, Montréal, éditions du Boréal, 1998, 267 p., et de Lucia Ferretti, *Entre voisins. La société paroissiale en milieu urbain, Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, 1848-1930*, Montréal, éditions du Boréal, 1992, 264 p.

(10) Micheline d'Allaire, *op. cit.*

(11) Il faut savoir que la reconnaissance juridique distingue la succursale de la filiale. Étant donné que la SSVP montréalaise n'obtiendra cette reconnaissance qu'en 1916, nous avons opté pour l'emploi du terme "succursale".

(12) Reconnu pour son zèle, Frédéric Ozanam meurt en 1853,

dans la fleur de l'âge, à quarante ans. Il devient du coup la figure emblématique par excellence de la SSVP. Il fut d'ailleurs béatifié le 22 août 1997 par le pape Jean-Paul II.

(13) Archives de la Société Saint-Vincent-de-Paul de Montréal (ASSVPM), séance inaugurale du 19 mars 1848 de la conférence Saint-Jacques, livre des minutes de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 19 mars 1848 au 9 février 1863, p. 1-3 (P61/1).

présence de 30 hommes, la séance inaugurale de la conférence Saint-Jacques se tient à l'évêché, le 19 mars 1848. Il est résolu :

« 1° – que l'on adopteront [*sic*] tous les règlements [*sic*] de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, telle qu'établie en France et approuvée par Mgr Denis-Auguste Affre Archevêque de Paris, le quatorze Décembre Mil huit cent quarante-cinq. 2° – que l'on procéderait de juste à l'élection des principaux officiers, afin que la dite Société fut immédiatement organisée. 3° – qu'après que telle élection aurait été faite, le Président écrirait au Président général de la Société résident [*sic*] dans la dite ville de Paris, pour demander au nom de la Société une agrégation régulière à l'Association mère. »<sup>(13)</sup>

Le développement de la succursale montréalaise sera continué. Présent lors de l'assemblée générale du 8 décembre 1853 du conseil particulier de Montréal, Monseigneur Bourget réitère la grande importance qu'il accorde à l'œuvre :

« [*La SSVP*] est excellente ; d'abord dans le soulagement des pauvres, et principalement des pauvres honteux, en préservant leur détresse des regards du public, en leur apportant des secours dans leurs propres maisons, et sans même les soumettre à l'humiliation de les demander. Elle est excellente, en second lieu, dans ses règles, et dans toutes ses constitutions, qui sont certainement remarquables par l'esprit de charité, de prudence, et de sagesse qui y respire. Elle est, finalement, excellente par l'impulsion énergique qu'elle donne à la pratique de la vertu et de la religion, surtout parmi la jeunesse qui, plus que les

autres classes d'individus, est exposée au danger d'être emportée par le torrent du vice. »<sup>(14)</sup>

L'intervention directe auprès des familles vient en tête de liste. Monseigneur Bourget a compris les avantages des secours à domicile qui permettent « d'observer l'assisté, de détecter ses vrais besoins, de contrôler l'utilisation des secours, tout en le laissant dans son cadre de vie habituel. »<sup>(15)</sup> La SSVP vient ainsi rejoindre les Sulpiciens, les Sœurs de la Providence et les Sœurs grises qui assistaient déjà les pauvres à domicile.

Néanmoins, en privilégiant une œuvre laïque, l'évêque lui accorde du même souffle un statut particulier au sein d'un réseau charitable à forte propension confessionnelle. De plus, en quelques décennies, la SSVP effectue un travail d'assistance considérable. À titre indicatif, on parle de plus de 32.000 visites à domicile faites à Montréal par les Sœurs de la Providence et les Sœurs grises en 1890.<sup>(16)</sup> Tandis que les membres de la SSVP, durant la même année, à raison d'une visite à domicile hebdomadaire auprès de 900 familles, ont effectué plus de 45.000 visites.

### 1.2 Le laïc de la SSVP, un intermédiaire privilégié

Mais, mis à part quelques cas, dont le patronage Saint-Vincent-de-Paul, la SSVP ne dirige pas d'institutions spécialisées. Par surcroît, les visites à domicile, qui sont bien souvent, pour les membres du clergé, des appendices du travail effectué au sein des institutions, demeurent l'activité centrale des conférences. C'est à ce niveau que s'effectue, en premier lieu, l'aide à la famille et, par ricochet, à l'enfant.

Prenons brièvement le cas de la conférence Notre-Dame. Celle-ci naît en juillet 1848, avec deux autres conférences, de la subdivision de la première conférence montréalaise. Les visites à domicile auprès des familles sont effectuées par une équipe de deux visiteurs qui fait un rapport oral lors des réunions hebdomadaires de la conférence. L'examen des procès-verbaux nous permet de constater que, si l'évaluation se fait plus rapidement dans les premières années, une apparence de méthode est visible dès les années 1860-1870. Les visiteurs font un suivi des mêmes familles et prennent en compte le nombre d'enfants à soutenir, les revenus familiaux, les conditions physiques, etc. En somme, ils considèrent

(14) ASSVPM, assemblée générale du 8 décembre 1853 du conseil particulier, livre des minutes de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Montréal, 19 mars 1848 au 9 février 1863, p. 175-181 (P61/1).

(15) Giovanna Procacci, *Gouverner la misère. La question sociale en France, 1789-1848*, Paris, éditions du Seuil, 1993, p. 232.

(16) Micheline d'Allaire, *op. cit.*, p. 88 et 112. Société de Saint-Vincent-de-Paul, *Statistiques du Conseil supérieur de Québec pour l'année 1890*, Québec C. Darveau imprimeur, 1891.

(17) Il existe deux types de membres : les membres actifs sur le terrain et les membres qui sont essentiellement des bienfaiteurs et des souscripteurs.

(18) ASSVPM, séance hebdomadaire du 3 décembre 1905 de la conférence Notre-Dame, livre des minutes, 29 avril 1900 au 3 mars 1912, 4 p. (P6 4/28).

(19) Le procès-verbal de la séance suivante indique qu'un père alcoolique en est la cause. ASSVPM, séance hebdomadaire du 13 déc. 1908 de la conférence Notre-Dame, livre des minutes, 29 avril 1900 au 3 mars 1912, 5 p. (P6 4/28).

(20) ASSVPM, séance hebdomadaire du 6 décembre 1908 de la conférence Notre-Dame, livre des minutes, 29 avril 1900 au 3 mars 1912, 2 p. (P6 4/28).

l'ensemble des besoins des familles pauvres. La plupart du temps, la conférence procure une assistance matérielle (victuailles, vêtements ou autres). Mais, s'il ressort parfois de leur évaluation la nécessité de recourir à l'internement ou à des services très spécialisés, ce sont alors les laïcs qui font les démarches auprès des différentes institutions en question. La différence majeure entre les interventions à domicile des communautés religieuses et celles de la SSVP provient spécifiquement du rôle d'intermédiaire joué par le laïc. Au fil du temps, les membres de la SSVP tissent des liens avec les institutions charitables. Plusieurs laïcs deviennent des personnages familiers du réseau charitable. Il est probable que l'assignation des dossiers s'effectue en tenant compte des relations entretenues avec les intervenants des institutions.

La SSVP disposait sans doute de certaines facilités, qui ont pu profiter à plusieurs centaines d'enfants. Par exemple, 17 membres actifs<sup>(17)</sup> ont assisté 34 familles au cours de l'année 1905. De ce nombre, deux garçons furent admis à l'école d'industrie Notre-Dame-de-Montfort, tandis qu'une jeune fille malade le fut à l'hôtel-Dieu.<sup>(18)</sup> Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 1908 est encore plus éloquent. On annonce l'admission d'une mère et de ses deux enfants chez les Sœurs grises.<sup>(19)</sup> D'autre part, une fille est placée à l'hôpital des incurables et une autre à l'hospice Saint-Joseph. Un garçon est, quant à lui, envoyé à l'école de réforme de Montréal. Finalement, deux garçons se retrouvent au patronage Saint-Vincent-de-Paul et deux à l'orphelinat Saint-Arsène.<sup>(20)</sup>

Ce scénario s'applique peut-être plus partiellement lorsqu'il s'agit de situations où la SSVP doit avoir recours à l'appareil étatique. En 1884, le président du conseil particulier de la SSVP, Raphaël Bellemare, décrit ainsi une procédure d'intervention impliquant l'État :

« Quand nos surveillants découvrent quelques-unes de ces familles complètement abruties et désordonnées qui élèvent de jeunes enfants dans un pêle-mêle dangereux, ils s'efforcent de les en retirer ; et dans les cas où la réforme immédiate devient impossible ou désespérée, et où les enfants sont exposés à se perdre, à cause de la conduite scandaleuse et immorale de leurs parents, on a recours à l'intervention d'une police spéciale, reconnue par l'autorité. La cause est portée

devant un tribunal de police correctionnelle ; les parents sont condamnés à des pénalités pour inconduite, et leurs jeunes enfants, ainsi privés de leurs indignes protecteurs naturels, sont envoyés, eu égard à leur âge et sexe dans des institutions spéciales, ou écoles d'industrie supportées par le gouvernement pour y recevoir l'éducation et l'instruction convenables, sous une surveillance religieuse. »<sup>(21)</sup>

Quoi qu'il en soit, au moins jusqu'à la veille de la crise économique des années 1930, l'aide à l'enfant demeure un aspect central de la dynamique d'assistance à domicile des familles. De façon générale, dans la seule période qui va du 8 décembre 1916 au 21 juin 1917, la succursale montréalaise de la SSVP assiste 1.181 familles composées de 3.396 enfants.<sup>(22)</sup> Une décennie plus tard, soit pour l'année 1928, les conférences montréalaises aident 2.802 familles dont 9.799 enfants.<sup>(23)</sup> On parle, dans ce dernier cas, du résultat des visites à domicile réalisées par les 2.376 membres actifs des 114 conférences, qui sont dorénavant chapeautées par 10 conseils particuliers et ultérieurement par un conseil central.

## 2. Le patronage des enfants

Toutefois, en plus de procurer une assistance matérielle à l'enfant, dans le cadre de l'intervention familiale, ou de faciliter l'accès à différentes institutions spécialisées, la SSVP montréalaise exerce également un patronage des écoliers et des apprentis, à l'instar du conseil général qui en fait la promotion.

### 2.1 Le conseil général de Paris

Le modèle que propose le conseil général de Paris aurait à son origine deux inquiétudes indissociables ; l'une serait religieuse et l'autre sociale.<sup>(24)</sup> La naissance, à Paris et au début des années 1840, du patronage des écoliers et des apprentis de la SSVP apparaît empreinte de cette double préoccupation.

Les bulletins mensuels du conseil général<sup>(25)</sup> illustrent un patronage des enfants de la SSVP qui consiste à aimer et à prendre en charge :

« Nous avons eu des parents pieux, à tout le moins de mœurs honorables, des parents qui se dévouaient à nous et n'avaient rien tant à

(21) ASSVPM, assemblée générale du 2 mars 1884, livre des minutes de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 8 décembre 1877 au 13 décembre 1885, p. 377-398 (P61/3).

(22) ASSVPM, séance mensuelle du 21 juin 1917 du conseil central de Montréal, livre des minutes du conseil central de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 11 octobre 1911 au 28 mars 1927, p. 158-159 (P61/4).

(23) ASSVPM, assemblée générale du 9 décembre 1928 du conseil central de Montréal, livre des minutes du conseil central de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 30 mars 1927 au 31 janvier 1938, p. 37-38 (P61/5).

(24) Rares sont ceux qui ont étudié, d'un point de vue historique,



la problématique du patronage. Voir Gérard Cholvy, *Le patronage, ghetto ou vivier ? Colloque des 11 et 12 mars 1987, Actes réunis par Gérard Cholvy*, Paris, Nouvelle Cité, 1988, 368 p.

(25) L'analyse des enseignements du conseil général de Paris, en ce qui concerne l'enfance et l'œuvre du patronage, a été réalisée grâce à l'étude exhaustive des bulletins mensuels de la SSVP.

(26) « Les devoirs dans la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Les membres chargés du patronage des apprentis », *Bulletin de la Société de Saint-Vincent-de-Paul*, Paris, 20. 229 (janvier 1868), p. 6.

(27) Vincent Rogard, *Les Catholiques et la question sociale. Morlaix, 1840-1914 : L'avènement des militants*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, p. 96.

(28) L'encadrement est notamment moins efficace lorsque les enfants sont hébergés chez les cultivateurs. « Le patronage dans les campagnes », *Bulletin de la Société de Saint-Vincent-de-Paul*, Paris, 25. 293 (mai 1873), p. 129.

(29) « Note sur nos patronages de Paris », *Bulletin de la Société de Saint-Vincent-de-Paul*, Paris, 52. 620 (août 1900), p. 211.

cœur que d'éloigner de nos yeux la vue du moindre mal [...]. Ces pauvres enfants, au contraire, entre un père toujours occupé au dehors, et d'ailleurs souvent fort rude et mal élevé, et une mère absorbée par son travail, ont grandi, se sont développés comme ils ont pu. »<sup>(26)</sup>

Le patronage des écoliers de la SSVP est en somme le « complément naturel de la visite des familles »,<sup>(27)</sup> par lequel on renforce ou on complète l'éducation morale et religieuse des enfants. La SSVP devient l'assistante de parents souvent surchargés de travail. L'action commence auprès des enfants en âge de communier. À long terme, on veut être en mesure de donner à la société des fils qui auront les éléments de la foi profondément ancrés en eux.

En filigrane, on distingue le souci de préserver l'ordre social. Ce souci est encore plus palpable lorsqu'il s'agit du patronage des apprentis. Sous la supervision de la SSVP, des garçons appartenant à des familles démunies sont placés, dès leur sortie de l'école, en apprentissage chez des maîtres catholiques qui doivent, outre leur apprendre un métier, s'assurer de leur éducation chrétienne (messe le dimanche, prière journalière, première communion, etc.) et de leur bien-être moral. On cherche à former de bons ouvriers qui fonderont des familles chrétiennes et qui seront des citoyens exemplaires.

Vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, bien que les difficultés soient récurrentes en milieu rural,<sup>(28)</sup> le patronage des enfants de la SSVP est des plus florissants. Seulement à Paris, douze succursales patronnent 4.264 enfants.<sup>(29)</sup> À la fin des années 1920, le patronage des enfants demeure l'objet d'une préoccupation de tous les instants de la part du conseil géné-

ral, qui entend toujours participer activement à la formation du bon citoyen et ouvrier chrétien.

## 2.2 Le patronage des écoliers à Montréal

Il faut comprendre que le conseil général de la SSVP essaie d'agir constamment en éclairé. Or, il appert que le contexte socio-religieux montréalais va avoir un impact sur le développement du patronage des enfants. La succursale de la SSVP fera longuement la sourde oreille aux appels du conseil général, ce qui occasionnera des tensions pendant quelques décennies. Déjà, en 1864, le président Bellemare du conseil particulier expliquait au conseil général la singularité du contexte socio-religieux montréalais :

« Les conditions de notre société sont bien différentes de celles de la Société de Paris et de Londres. Nous trouvons ici comme là, sans doute, beaucoup de dégradation, beaucoup de vices, et surtout beaucoup d'ivrognerie comme causes directes de la pauvreté, mais il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver dans Montréal une famille qui ignore l'existence de Dieu ou qui n'aurait jamais pratiqué aucun culte religieux. »<sup>(30)</sup>

Cependant, en 1869, le conseil général demande des comptes au sujet du patronage des enfants et des apprentis.<sup>(31)</sup> Et encore en 1877, une lettre du président Muir du conseil supérieur du Canada fait état des commentaires du vice-président Danguin du conseil général. Au nom du conseil général, ce dernier salue le patronage des écoliers qui est pratiqué depuis les débuts de la SSVP à Montréal. Paris semble constater que les « classes inférieures sont notées plus religieuses »<sup>(32)</sup> à Montréal qu'en Europe. Mais on se désolé du délaissement des apprentis et des jeunes ouvriers, « une classe bien intéressante et exposée à bien des dangers. »<sup>(33)</sup>

Quelques années plus tard, la situation est sur le point de se modifier lors du dépôt du rapport annuel de 1881 du conseil particulier de Montréal au conseil supérieur du Canada. Raphaël Bellemare y écrit :

« Jusqu'à présent nous avons pensé que notre ville étant exceptionnellement favorisée d'écoles catholiques établies dans tous les centres, et mises à la portée des pauvres comme des riches par la munificence

(30) ASSVPM, lettre du conseil particulier de Montréal au conseil supérieur du Canada, assemblée générale du 14 février 1864, livre des minutes de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 22 février 1863 au 3 novembre 1877, p. 39-49 (P61/2).

(31) ASSVPM, séance mensuelle du 8 février 1869 du conseil particulier, livre des minutes de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 22 février 1863 au 3 novembre 1877, p. 190-195 (P61/2).

(32) *Ibid.*

(33) ASSVPM, séance mensuelle du 12 novembre 1877 du conseil particulier de Montréal, livre des minutes, 22 février 1863 au 3 novembre 1877, p. 473-478 (P61/2).

(34) ASSVPM, séance mensuelle du 13 février 1882 du conseil particulier de Montréal, livre des minutes, 8 décembre 1877 au 13 décembre 1885, p. 177-189 (P61/3).

(35) ASSVPM, assemblée générale du 11 février 1883, livre des minutes, 8 décembre 1877 au 13 décembre 1885, p. 328-345 (P61/3).

(36) *Ibid.*

[sic] des messieurs de St-Sulpice, nous avons moins besoin qu'ailleurs d'un tel patronage. Cependant, après consultation, et avoir pris l'avis de M. le Supérieur du Séminaire, il est admis que cette œuvre peut être d'une grande utilité, et j'ai l'espoir que durant la présente année, elle sera régulièrement organisée. »<sup>(34)</sup>

En décembre 1882, le conseil particulier de Montréal prend la résolution de nommer dans chaque conférence un ou deux confrères qui veilleront spécialement à l'éducation chrétienne des enfants. Peu de temps après, Bellemare précise à nouveau la nature du patronage des écoliers de la succursale. Les conférences désignent certains de leurs membres :

« [...] pour leur confier le devoir spécial de rechercher, dans leurs circonscriptions respectives, les enfants abandonnés ou négligés de leurs parents. Ils doivent faire rapport à l'assemblée, et quand ils ont trouvé quelques-uns de ces petits, des mesures sont prises pour procurer leurs [sic] admission dans les écoles les plus voisines et leurs [sic] fournir les choses nécessaires pour les fréquenter. »<sup>(35)</sup>

Il s'agit en réalité d'un exercice de formalisation du patronage des écoliers qui s'effectue depuis les origines de l'implantation. L'aide des laïcs de la SSVP consiste à agir en tant qu'intermédiaire auprès des autorités des écoles et à apporter un soutien matériel.

La SSVP ne peut être « qu'une auxiliaire d'institutions plus anciennes établies par l'église [sic] et dirigées par ses soins dans le but de sauver les enfants du vagabondage, cette plaie dont toutes les villes populeuses souffrent plus ou moins. »<sup>(36)</sup> Lors du dépôt du rapport annuel de 1883, Bellemare va plus loin dans ses explications. Il mentionne que Montréal possède des écoles ouvertes à toutes les classes de la société et que le clergé contrôle ces institutions, même les écoles laïques :

« Des écoles irréprochables sous le rapport de la doctrine existant en nombre suffisant pour tous les enfants sans distinction de classe (il y en a même de spéciales pour les incorrigibles), nous ne voyons pas, pour le moment, quel avantage il y aurait pour nous d'y ajouter un nouveau rouage. Nous n'avons pas à lutter ici contre les mauvaises tendances dans l'enseignement, contre les doctrines anti-religieuses d'une population impie, ni contre l'athéisme d'un gouvernement.

[...] Il y a bien, il est vrai, quelques écoles protestantes faisant de la propagande à leur façon pour y attirer les enfants des pauvres, et c'est surtout de ce côté que l'attention de nos confrères est nécessaire pour prévenir le danger. Ils y veillent et s'ils trouvent dans leurs localités respectives des enfants que des parents insouciantes ou trop pauvres n'envoient pas à l'école, ils leur procurent cet avantage. Ils ne sont en cela que les auxiliaires des pasteurs qui font eux-mêmes si bonne garde que dans certaines circonstances, aucun enfant n'échappe à leur vigilance. »<sup>(37)</sup>

En clair, la SSVP montréalaise laisse aux communautés religieuses du réseau charitable catholique le soin de l'encadrement religieux ou moral. Les autorités ecclésiastiques accordent, bien sûr, leur soutien à cette pratique du patronage des écoliers qui ne représente aucune remise en question de leurs prérogatives. Par ce fait même, elles confirment également le rôle d'intermédiaire joué par le membre de la SSVP entre les familles et les institutions charitables.

### 3. Le patronage Saint-Vincent-de-Paul

L'étude de cas du patronage des apprentis montréalais, le patronage Saint-Vincent-de-Paul,<sup>(38)</sup> vient à la fois préciser davantage l'effet du contexte socio-religieux en présence et renforcer l'idée que le rôle dévolu à la SSVP au sein du réseau charitable est d'abord celui d'un intermédiaire.

#### 3.1 Fondation et fonctionnement

D'ailleurs, malgré de fréquentes demandes de la part du conseil général, la fondation du premier patronage des apprentis a lieu tardivement, en 1892, à l'initiative de l'aumônier de la conférence Saint-Laurent de la SSVP et prêtre de Saint-Sulpice, M. O. Hébert. Il aura fallu qu'un membre du clergé, qui deviendra d'ailleurs le chapelain du patronage, prenne les devants pour qu'une conférence de la succursale montréalaise de la SSVP décide de réaliser l'établissement d'un patronage des apprentis pour les orphelins catholiques de quatorze à dix-huit ans.

Et encore, le conseil particulier, l'instance supérieure de la SSVP montréalaise, attendra l'année suivante pour rejoindre officiellement les rangs des artisans de l'institution. Le conseil particulier prend alors le

(37) ASSVPM, assemblée générale du 2 mars 1884, livre des minutes de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 8 décembre 1877 au 13 décembre 1885, p. 377-398 (P61/3).

(38) Cette étude de cas est somme toute assez partielle. Pour un examen plus approfondi, voir Stéphane Divay, *Le patronage Saint-Vincent-de-Paul de Montréal, 1892-1913*, mémoire de maîtrise (histoire), université d'Angers, juin 1999, 127 p.

(39) Les Frères de Saint-Gabriel étaient en sol québécois depuis 1888. Ils dirigeaient l'orphelinat industriel Saint-François-Xavier. Voir Guy Laperrière, *Les congrégations religieuses : de la France au Québec, 1880-1914, tome I : Premières bourrasques, 1880-1900*, Sainte-Foy, Presses de l'université Laval, 1996, 228 p.

(40) La situation n'est pas sans précédent, car le patronage des apprentis de Paris était aussi le fruit d'une collaboration entre la SSVP et les Frères des écoles chrétiennes.

(41) Christelle Burban, *Les origines institutionnelles de la protection de l'enfance au Québec : l'école d'industrie de Notre-Dame-de-Montfort (1883-1913)*, mémoire de maîtrise, université de Rennes, 1996, 183 p.

relais de la conférence Saint-Laurent. Un comité spécial de direction est chargé du contrôle et de l'administration des affaires dites temporelles. Le président de la conférence Saint-Laurent, l'imprimeur Eusèbe Sénécal, dirige le dit comité spécial de direction, tandis que le secrétaire du conseil particulier, Alphonse David, en est le vice-président. Une des tâches du comité est de visiter l'apprenti en atelier, afin de constater les progrès. Le comité spécial transmet aussi au conseil particulier l'état des comptes, tous les trois mois ou, au minimum, annuellement.

D'une manière plus générale, en ce qui concerne l'admission de l'orphelin au patronage, le rôle des membres de la SSVP est tout à fait capital. Tel que nous l'avons vu précédemment, ce sont souvent des visites à domicile qui permettent de cibler certains enfants. Ou encore, la demande d'admission vient d'un membre de la famille de l'orphelin, qui s'adresse au président de la conférence œuvrant dans le secteur. Il revient ensuite à ce dernier de recommander l'admission du jeune à la direction du patronage.

Les autres intervenants en présence sont les Frères de Saint-Gabriel,<sup>(39)</sup> qui ont la responsabilité de la régie interne et de la direction spirituelle et morale, les dames patronnesses, qui veillent surtout à l'habillement des orphelins, et les Sulpiciens, qui fournissent un immeuble.<sup>(40)</sup> L'État est pour ainsi dire absent. Les premières subventions gouvernementales substantielles ne seront accordées au patronage que dans les années 1910.

Notons que les jeunes de ce groupe d'âge n'avaient guère été l'objet d'une attention particulière. Les années 1880 avaient connu l'émergence de plusieurs institutions visant précisément à aider l'enfant. L'école d'industrie Notre-Dame-de-Montfort<sup>(41)</sup> des Pères montfortains, proches cousins des Frères de Saint-Gabriel, accueillait, à partir de 1883, les enfants abandonnés de moins de quatorze ans pour les initier à l'agriculture. L'orphelinat catholique<sup>(42)</sup> des Sœurs grises s'occupait, depuis 1889, des orphelins de six à quatorze ans.

Le financement du patronage provient majoritairement des redevances des pensionnaires. Pendant la première année d'apprentissage, les gages des apprentis reviennent en totalité au patronage. Pendant les deuxième et troisième années, l'orphelin en remet 75 % et le reste sert

à créer un fonds d'épargne qui lui sera remis à la fin de sa troisième année d'apprentissage. Les frais de literie et d'entretien du jeune sont acquittés à même les fonds de la conférence ayant fait la demande d'admission. Et c'est à nouveau celle-ci qui doit veiller à avoir en main les coordonnées d'un lieu d'apprentissage, s'engager à surveiller la conduite de l'orphelin, s'entendre avec les tuteurs et fournir quelques objets d'utilité quotidienne (un parapluie, une brosse, un peigne, etc.). Le gîte et le couvert sont assurés par le patronage.

La vie au patronage sous le régime des Frères de Saint-Gabriel s'apparente certainement au modèle proposé par le conseil général de Paris. Le travail occupe la majeure partie du temps des orphelins, des semi-orphelins et des autres enfants.<sup>(43)</sup> Il faut y ajouter des exercices religieux et hygiéniques qui se déroulent au cours de la journée. On tente de recréer l'univers familial et d'amener l'enfant à acquérir une formation professionnelle suffisante chez un maître ; le bon chrétien deviendra un ouvrier honnête et compétent.

Néanmoins, même si les Frères de Saint-Gabriel et le chapelain sulpicien veillent à ce que l'encadrement chrétien et moral soit respecté, les effets d'un tel encadrement semblent amoindris par une durée de fréquentation du patronage relativement courte. Plus on se rapproche de la première guerre mondiale, plus la durée moyenne du séjour raccourcit. De 13 mois en 1900, elle passe à six mois en 1913.<sup>(44)</sup> Aussitôt que l'apprenti réussit à accomplir des tâches plus complexes et qu'il voit son salaire augmenté, il quitte le patronage.

### 3.2 Le retrait de la SSVP

Le patronage fonctionne rapidement à plein régime. Six mois après la bénédiction du premier local, le 8 septembre 1892, il faut déjà trouver un emplacement plus spacieux. Les Sulpiciens donnent une maison qu'il faut tout de même agrandir. L'un des fondateurs du patronage, François Froidevaux, est le principal pourvoyeur des fonds des travaux d'agrandissement. Exactement un an après l'ouverture, soit en septembre 1893, un nouveau bâtiment est fin prêt à accueillir un plus grand nombre de garçons.<sup>(45)</sup>

(42) Marie-Claire Daveluy, *L'orphelinat catholique de Montréal (1832-1932)*, Montréal, A. Lévesque, 1933, 344 p.

(43) Précisons que, dans 20 % des cas, ce sont tout simplement des garçons de familles pauvres.

(44) Stéphane Divay, *op. cit.*, p. 88.

(45) Il est clair que la SSVP ne pouvait patronner que les garçons. Le conseil général de Paris avait très tôt rappelé à certaines conférences qu'une société d'hommes ne pouvait venir en aide aux jeunes filles, séparation des sexes oblige. « Faits généraux », *Bulletin de la Société de Saint-Vincent-de-Paul*, Paris, 3. 29, (juillet 1851), p. 113-114.

(46) Stéphane Divay,  
*op. cit.*, p. 47-48.

(47) Archives des  
Frères de Saint-Gabriel à  
Montréal (AFSGM),  
procès-verbal de la  
réunion du 19 sep-  
tembre 1894 du comité  
spécial de direction du  
patronage Saint-Vincent-  
de-Paul.

Les revenus sont cependant insuffisants car, d'une part, des apprentis évitent de remettre des redevances<sup>(46)</sup> et, d'autre part, même si toutes les conférences de Montréal et des environs sont financièrement engagées, les recettes de la charité sont minimales ; chacune des conférences doit verser annuellement 2,5 % de ses maigres recettes au patronage. Détenteur d'une forte autorité morale, le chapelain Hébert brandit, au printemps 1894, la menace d'une fermeture si la situation continue à se détériorer. Une campagne de financement s'élabore ; on veut régler la dette accumulée de 6.875 \$ à l'endroit du confrère Froidevaux et recueillir une somme qui permettrait d'agrandir à nouveau le patronage.

Pour enrayer définitivement la crise, le chapelain suggère, entre autres, de confier l'économie interne (cuisine, lingerie, buanderie et entretien général) aux Sœurs Grises. Cette demande n'aura pas l'heur de plaire aux Frères de Saint-Gabriel. Surtout parce que les Sœurs Grises veulent éviter une possible situation conflictuelle, elles refusent d'être les subalternes des frères. À la réunion du 19 septembre 1894 du comité spécial de direction, il est unanimement résolu :

« 1° Que la présence de Servante laïque avec les Frères de St-Gabriel au "Patronage" et vivant sous le même toit est considérée par ce comité comme étant une anomalie.

2° Que sous un pareil régime l'œuvre du Patronage ne saurait prospérer faute de la plus stricte économie, essentielle en pareil cas.

3° Que sous les circonstances, le Comité constate et déclare humblement qu'il n'est pas possible de continuer l'œuvre du "Patronage" sans les secours directs et immédiats des éléments religieux réunis tant pour la direction des apprentis que pour la régie et l'administration de l'économie interne de cette institution, tout comme la chose se pratique d'ailleurs dans les institutions de charité et de bienveillance, lorsqu'il s'agit du soin et de l'entretien des orphelins. »<sup>(47)</sup>

Le principe du retrait des laïcs étant accepté, rien n'empêche les Sulpiciens de céder à perpétuité, en mars 1895, le terrain du patronage aux seuls Frères de Saint-Gabriel. Jusqu'alors, les Sulpiciens refusaient d'endosser le projet d'agrandissement. Entre-temps, il y a l'arrivée du Frère Euphrone, qui succède au Frère Jean de Prado à la direction de la régie

interne du patronage. Il réclame rapidement le titre de directeur des apprentis et une plus grande reconnaissance du rôle des Frères de Saint-Gabriel. Il ne fallait plus qu'une étincelle pour clore le chapitre. Elle survient lors de la réunion du 1er avril 1895. Il y est décidé :

« 1° Que des formules d'Admission au patronage et d'Engagement des apprentis, soient soigneusement préparées, imprimées et distribuées aux présidents des différentes conférences de la Société Saint-Vincent-de-Paul, aussitôt que possible [...] ;

« 2° Qu'aucun apprenti ne soit à l'avenir, admis au patronage sans que tel engagement ne soit préalablement fait et souscrit entre l'apprenti ou ses parents ou tuteur et son patron ; et que le Billet d'admission contenant les noms de tel apprenti et de son patron, le numéro de son atelier, ne soit préalablement signé du Président de la Conférence qui présente tel apprenti, et contresigné par le Président du Patronage et du Révérend messire Hébert Chapelain et accompagné des honoraires d'entrée et autres objets énumérés au Règlement.

« 3° Les présentes résolutions feront partie du Règlement des "Conditions d'admission". »

Deux mois plus tard, le secrétaire du comité spécial, Cyrille Auger, dépose les projets de formules de contrat d'engagement en apprentissage et des certificats d'admission qui vont être exigés des apprentis catholiques. Le secrétaire croit avoir rédigé les documents selon la lettre et l'esprit du règlement « qui veut que tous les présidents et autres officiers des différentes conférences de la Société de Saint-Vincent-de-Paul prennent un intérêt direct et tout particulier à l'œuvre du Patronage », <sup>(48)</sup> tandis que le président du comité spécial voudrait que le contrat d'engagement soit « contre signé [*sic*] par lui-même au lieu du Président de la Conférence qui présentera et protégera ce jeune apprenti [*sic*] tout le temps de son apprentissage ». <sup>(49)</sup>

Ne pouvant parvenir à une solution rapide, il est résolu de débattre de cette question lors de la prochaine réunion. La discussion n'aura jamais lieu. Le chapelain Hébert en profite pour aider la cause des frères. À la réunion du 8 juillet du comité spécial, il annonce la mort de la direction conjointe du patronage. Bientôt, le comité spécial de direction

(48) AFSGM, procès-verbal de la réunion du 3 juin 1895 du comité spécial de direction du patronage Saint-Vincent-de-Paul.

(49) *Ibid.*



(50) AFSGM, procès-verbal de la réunion du 18 juillet 1895 du comité spécial de direction du patronage Saint-Vincent-de-Paul.

(51) AFSGM, procès-verbal de la réunion du 8 juillet 1895 du comité spécial de direction du patronage Saint-Vincent-de-Paul.

proclame d'une manière unanime « qu'il y a impossibilité absolue, pour ce comité, de continuer l'administration du Patronage des apprentis catholiques de Montréal ». <sup>(50)</sup> Les membres de la SSVP se retirent des instances directionnelles. Ils laissent aux Frères de Saint-Gabriel une institution dotée d'une meilleure santé financière. En effet, entre le début du mois de janvier et la fin du mois de juin 1895, les dons se sont multipliés. Ils atteignent 456,65 \$, soit près du tiers des 1.588,99 \$ de dépenses. <sup>(51)</sup>

Le conseil particulier souhaite conserver des liens durables avec le patronage de Saint-Vincent-de-Paul et les Frères de Saint-Gabriel. L'ancien comité de direction du patronage est transformé en comité protecteur. Six membres des conférences s'activent à promouvoir l'œuvre sans disposer d'aucun rôle administratif. De plus, les membres de la SSVP offrent un soutien financier à plusieurs reprises. Le patronage des apprentis devient ce qu'il aurait dû être dès le début, c'est-à-dire tout simplement un nouvel élément d'un même réseau confessionnel de prise en charge de l'enfance. Quant à la SSVP, elle reprend son rôle d'intermédiaire privilégié.

### Conclusion

De son implantation à Montréal, en 1848, jusqu'aux premières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle, la SSVP a occupé, en matière d'assistance à l'enfance, une place particulière au sein du réseau charitable catholique. C'est d'abord l'intervention sur le terrain, directement auprès des familles pauvres, qui amena Monseigneur Ignace Bourget à fonder une succursale de la SSVP à Montréal, ce qui procurait d'emblée un statut particulier à l'œuvre de charité laïque.

Réalisant un nombre considérable de visites à domicile auprès des familles pauvres, les laïcs évaluent les besoins des démunis et définissent le type d'intervention à pratiquer. Quand il est question de recourir à divers services spécifiques, les membres de la SSVP tirent profit des liens qu'ils ont établis avec les différentes institutions charitables des communautés religieuses. Des centaines d'enfants sont ainsi acheminés vers des institutions spécialisées.

Si le contexte socio-religieux en présence retarde l'application de certaines directives du conseil général, il accentue en contrepartie l'import-

tance du rôle d'intermédiaire. Paris favorisait le développement d'un patronage des enfants qui permettait un encadrement religieux et moral et ce, tout en formant de bons citoyens et des ouvriers productifs. Or, pendant plusieurs décennies, la succursale montréalaise pratique un patronage des écoliers où les laïcs interviennent avant tout pour combler les besoins matériels des enfants pauvres. Pour ce qui est de la dimension spirituelle, on s'en remet aux membres du clergé.

La fondation du premier patronage montréalais des apprentis, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, ne fait que renforcer cette réalité. Au départ, les laïcs sont à l'avant-scène des instances directionnelles. Le Patronage Saint-Vincent-de-Paul cherche à former des chrétiens qui seront des ouvriers rompus aux nouvelles techniques de travail. Mais, devant la résistance des Frères de Saint-Gabriel, les membres de la SSVP se retirent de la direction de l'œuvre. Ils reviennent donc à l'exercice de leur rôle d'intermédiaire privilégié.

Il n'en demeure pas moins que, notamment en ce qui a trait à l'assistance à l'enfance, la SSVP constitue un rouage majeur du réseau charitable catholique montréalais jusqu'aux premières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle. En fait, il s'avère que le rôle d'intermédiaire entre les enfants des familles pauvres et les institutions charitables est une composante fondamentale du filet "assistanciel". En pleine période de réorganisation du tissu social, le laïc détient donc un pouvoir non négligeable.